

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoints, MEUNIER Myriam, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Élisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, NAFFRECHOUX Yannick, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers municipaux.

**Absents et représentés :** **MOBUCHON Nathalie** (pouvoir à BERTRAND Gilbert), **BELLEIN-GALLO Dominique** (pouvoir à BÉZELY Olivier), **MICHELET Guy** (pouvoir à WERNER Élisabeth), **LEC'HVIEN Catherine** (pouvoir à MITNIK Laure), **PANDOLFO Chantal** (pouvoir à LE RAY Marie-Françoise), **LARUPT Erwann** (pouvoir à MACHET Bernadette), **QUERRÉ Sophie** (pouvoir à AVRIL Michel).

**(en retard) :** BERTRAND Gilbert, TREUSSARD Jean-Michel, LEBRUN Kévin, SÉGUR Aude

**Absents :** LE GUERN François, COLLIN Yannick

**Secrétaire de séance :** Myriam MEUNIER

**Secrétaires auxiliaires :** THÉBAULT Yann DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA — Mairie de Binic — Étables-sur-Mer

Ordre du jour :

#### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

- 01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024
- 02- Convention avec La Poste pour la création d'une agence postale communale
- 03- Approbation du règlement de collecte des déchets de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- 04- Demandes de subventions pour la rénovation du Rigel - Compléments
- 05- « Binic fête la Morue » 2024 : convention de dépôt-vente avec l'office du tourisme
- 06- Tarifs d'occupation du domaine public pour « Binic fête la Morue » 2024- complément
- 07- Vente aux enchères de biens dont la valeur est supérieure à 4 600€
- 08- Instauration du forfait mobilités durables
- 09- Création d'emplois saisonniers pour l'année 2024
- 10- Participation au programme « Commune engagée pour l'eau »
- 11- Appel à projets « Coup de pouce 2024 »
- 12- Avenant n° 2 à la convention opérationnelle d'actions foncières pour le secteur « Rue des écoles et Wilson » avec l'Établissement public foncier de Bretagne
- 13- Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2023
- 14- Acquisition des parcelles ZH 0012 et ZH 0013- précision sur la prise en charge des frais

- 15- Marché de rénovation thermique et acoustique de la salle des loisirs – Modification en cours d'exécution (avenant n° 5) – Lot 09 – Revêtements de sols durs
- 16- Constitution d'une servitude de passage ligne aérienne ENEDIS - QUERRE
- 17- Effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et téléphoniques rue Bellevue – secteur Rognouse
- 18- Remplacement d'équipements d'éclairage public par le SDE22
- 19- Modification en cours d'exécution – Avenant 03 – Marché d'assurances de la commune Lot 01 Dommage aux biens
- 20- Approbation des comptes et des budgets de « Binic-Étables-sur-Mer Tourisme »
- 21- Taxe de séjour 2025

#### **INFORMATION DU MAIRE**

- Actualités de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Renonciation au droit de préemption sur les DIA
- Agenda

\*\*\*\*

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous, on va pouvoir démarrer ce Conseil municipal. Vous avez reçu les notes, et vous avez l'ordre du jour.

La secrétaire de séance est Myriam Meunier, et je vais te demander, si tu le veux bien, Myriam, de faire l'appel.

Monsieur le Maire : Je te remercie, Myriam. On va pouvoir démarrer l'ordre du jour.

#### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

##### **01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2024**

---

Monsieur le Maire : Le premier point concerne l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? N'oubliez pas les procurations. Je vous remercie.

Gilbert propose de lire un petit texte à Pierre Le Cornoux.

Gilbert Bertrand : Comme vous le savez tous, je pense, Pierre Le Cornoux est décédé en ce début du mois de mars. C'était le maire de la commune, pendant tout un mandat. J'ai fait un petit texte pour résumer un petit peu son action.

Pierre Le Cornoux avait de profondes attaches et des racines tagarines. Après une formation à l'École de l'Air, il fait une première partie de carrière comme pilote dans l'Armée de l'Air, puis, après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur, intègre le service des essences des Armées, dont il devient directeur du laboratoire central. Au cours de sa carrière, et surtout arrivé à la retraite, Pierre Le Cornoux s'investit pleinement dans différentes associations : Emmaüs, La Paroisse, Crescendo, Sud Goëlo, Terroirs de Bretagne, Les Amis de la Chapelle, les Anciens Combattants et SOS Mariage forcé.

Ses engagements et son âme de leader l'amènent naturellement à former une équipe municipale à Étables-sur-Mer, dont il devient maire en 2001, pour sept années. Sous sa direction, cette équipe municipale opéra un changement profond d'orientation, en harmonie avec les attentes de l'époque, en particulier sur la qualité de vie, l'environnement, sur la transparence, la participation des habitants. Une décision d'abandonner un projet de route à travers la vallée du Ponto. Une première révision du PLU, approuvée en 2005, qui réduit de façon importante la consommation de terres agricoles. Il y a eu le lancement d'une politique Enfance-Jeunesse, qu'il concrétise avec la création du pôle périscolaire et de son restaurant, de Cap à Cité, la salle de motricité. Le projet de Galerie également. La transformation de la maison Guillard sur la place Heurtel en résidence senior. Une très importante réparation de la falaise des Godelins, suite à un effondrement. La réalisation de la bibliothèque et de la salle de danse à Ker Ruellan. La redynamisation culturelle de la ville, du centre-bourg. Le développement du CCAS au bénéfice des personnes âgées, service qui sera précurseur du CIAS intercommunal. L'engagement d'une politique sur la qualité de l'eau, dont la commune fut pionnière sur le zéro phyto. Des travaux de rénovation de voirie, rue Pasteur, qui furent prolongés dans le même esprit tout au long de la rue de la République. Un important travail sur la qualité de vie, avec plantation d'arbres avenue Victoria, rue des Frères Heurtel, le verger des Godelins, la mise en valeur du parc de la Belle Issue, avec la création d'une collection d'hortensias, et plus de 6 000 arbres plantés dans les haies bocagères, lors du remembrement. La mise en valeur de la descente jusqu'à la plage du Moulin. Et en souvenir de Pierre, l'ouverture aux promeneurs du viaduc des Pourrhis, qui offre aujourd'hui de merveilleuses balades. Merci à Pierre Le Cornoux.

Monsieur le Maire : Je propose que nous nous levions pour une minute de silence. Mais avant, Monsieur Barbier-Cueil.

Monsieur Barbier-Cueil : Je voudrais juste ajouter, je n'ai peut-être pas été vigilant, Gilbert, mais que c'est lui aussi qui est à l'origine de la création de l'association Cap à Cité.

Gilbert Bertrand : Oui.

Monsieur Barbier-Cueil : Je me suis douté que tu l'avais dit, mais je n'ai pas été vigilant.

Gilbert Bertrand : Oui. C'est très bien de le rappeler, parce que c'est un ensemble de choses...

Monsieur Barbier-Cueil : Une vraie politique Enfance-Jeunesse sur Étables. Merci.

*[Minute de silence]*

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

Le mois de mars a vu s'éteindre également un ancien maire de Binic, Michel Laudrin, et je tiens à saluer son souvenir ici. Je pense que nos collègues binicais peut-être, lors du prochain Conseil, pourront évoquer son parcours et ses réalisations ?

Pour revenir sur l'ordre du jour, la convention avec la Poste.

## **02- Convention avec La Poste pour la création d'une agence postale communale**

---

Monsieur le Maire : Dans le cadre de l'ouverture prochaine de l'agence postale communale dans la Maison des services à partir du 27 mai prochain, il convient de passer une convention. On avait déjà signé une précédente convention, par délibération du 27 avril 2022, et il convient aujourd'hui de préciser les modalités, notamment les indemnités versées par la Poste, qui ont été réévaluées, pour un montant de 1 140 € mensuels (ça, c'est une part fixe), et une part variable liée à l'activité. On avait la possibilité de signer un engagement de un à neuf ans sans renouvellement tacite, et nous avons choisi de signer une convention pour une durée de neuf ans, pour avoir un peu plus de visibilité. Par ailleurs, une prime d'installation d'un montant de 3 000 € est versée le mois de l'ouverture, au mois de mai. Une participation au financement des travaux nécessaires à l'implantation de l'agence postale communale a été sollicitée, via le fonds de péréquation. La commune a effectué cette demande à hauteur de 35 711 €.

Je ne sais pas s'il y a des questions ou des demandes de précisions sur cette délibération ?

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Poste pour une durée de neuf ans, en vue de la transformation du bureau de Poste en agence postale communale, et de signer tout document utile à cette affaire, de confirmer la sollicitation d'un financement auprès de la Poste pour les travaux d'aménagement des locaux pour accueillir une agence postale communale à hauteur de 35 711 €. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Le PV est approuvé à l'unanimité.**

### **03- Approbation du règlement de collecte des déchets de Saint-Brieuc Armor Agglomération**

---

Monsieur le Maire : Comme vous le savez, c'est Saint-Brieuc Armor Agglomération qui a la compétence Collecte et traitement des déchets. Cette collecte était régie par un règlement qui nécessitait d'être revu puisque depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il y a harmonisation sur les 32 communes de l'agglomération, notamment pour la tarification, mais ici plus précisément concernant la collecte, pour la fréquence du ramassage des ordures ménagères et des emballages. Cette fréquence est désormais de 15 jours sur tout le territoire. C'était déjà la fréquence que nous avons sur notre commune depuis deux ans, je crois.

Ce document fait partie des documents opposables aux usagers. Il définit avec précision les conditions d'accès au service Collecte, les modalités de collecte, la gestion des déchets ainsi que les dispositions applicables en cas de non-respect dudit règlement. Les principales modifications du règlement de collecte sont les suivantes. La fréquence standard passe à 15 jours, ce que je viens de dire. La définition des usagers du service et les obligations de gestion des déchets ménagers. Il y a une précision quant au volume de déchets qui sont du ressort de l'agglomération : au-delà de 20 000 litres par collecte, l'agglomération n'assure pas, les producteurs doivent faire appel à des entreprises spécialisées. Les règles d'application de la redevance spéciale : la redevance spéciale, c'est la taxe qui est réglée par les professionnels producteurs de déchets, mais aussi par les collectivités, avec un seuil de production là encore, et des exclusions de service éventuellement pour les gros producteurs (mais vraiment les très gros producteurs). Les règles de mise à disposition des contenants dans la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire. Les règles d'usage déjà en vigueur sont rappelées, c'est-à-dire le type de déchets, les horaires de sortie des bacs, les aménagements des voiries pour accès des véhicules de répurgation, avec des cas particuliers, et les traitements des déchets.

Par ailleurs, malgré la création de l'agglomération, les Maires conservent le pouvoir de police spéciale en matière de dépôts sauvages au sens de l'article cité du Code de l'environnement. Il faut recourir aux pouvoirs de police du Maire qu'il exerce en matière de sûreté et de salubrité publique en vertu de l'article L.2212-2 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), pour pouvoir mettre en œuvre le règlement de collecte dans toutes ses composantes sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Cela rappelle effectivement qu'au moment de la prise de compétence par l'agglomération, en 2017, le pouvoir de police a été conservé par les communes. D'où cette mention. Ce qui sera évidemment à suivre de près, quand on va avoir l'application de la nouvelle taxation pour les enlèvements d'ordures ménagères (la TEOM), avec la partie incitative et le contrôle d'accès aux différents points d'apport volontaire, et aussi au nombre de levées qui seront comptabilisées pour chaque abonné.

Je pense que Gilbert peut-être va intervenir sur ce point.

Gilbert Bertrand : Pour le dire très simplement, en fait, il nous est demandé de prendre acte du règlement de collecte et d'approuver l'application des nouvelles modalités. Ce sont des choses qui vont s'appliquer d'office chez nous. Là, on ne fait simplement que le confirmer. Moi, j'ai juste une suggestion de vigilance à apporter, qui est liée au caractère touristique de notre commune, parce qu'on peut imaginer, lorsque la partie incitative de la tarification va se mettre en place, la recrudescence de dépôts sauvages. Moi, ce que je vous suggère, c'est d'assortir la délibération d'une demande de notre part de se revoir avec l'agglomération,

en fonction de l'évolution de la mise en œuvre de cette nouvelle procédure, qui peut amener des volumes que nous devons traiter ou dont on devra s'occuper. C'est juste une mesure de vigilance par rapport au caractère touristique de notre commune, si vous en êtes d'accord.

Monsieur le Maire : Je pense que c'est une précaution, effectivement, qui est importante. D'autant plus qu'on suit évidemment les travaux de la commission, tant Gilbert que moi, au niveau des déchets à l'agglomération. Et force est de constater qu'on va vers cette tarification incitative qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2027, mais avec encore beaucoup de questions, puisqu'il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas fixées. On voit que des choses évoluent, ça change petit à petit, mais concernant le nombre de passages en déchetterie, concernant le nombre de levées qui seront dans le forfait Ramassage de déchets, pour les usagers, on n'a pas encore ces chiffres. Il y a des hypothèses, mais rien n'est fixé. D'où l'importance, je pense, d'ajouter, si vous êtes d'accord, cette petite réserve quant à l'évolution des dépôts sauvages, que l'on peut craindre, effectivement.

Dans le comité de pilotage Déchets dont je fais partie, je demande régulièrement à ce qu'on étudie la possibilité de soupapes pour que notamment des gens qui viennent chez nous en tant que touristes ou visiteurs, qui auraient a priori la volonté de... La plupart ont la volonté de ne pas laisser leurs déchets sur la voie publique, mais si on verrouille de tous les côtés, il est à craindre que... je demande à ce que soit étudiée la possibilité de soupapes pour accueillir ce type de déchets, mais aujourd'hui, ce n'est pas encore acté.

Je ne sais pas s'il y a des prises de parole ? Guillaume Barbier.

Guillaume Barbier-Cueil : Bien sûr, il y a aussi le potentiel risque de tensions de voisinage, on le sait bien. On peut faire confiance au civisme des gens, mais on sait qu'il y a ce risque-là aussi, et y compris, pourquoi pas, penser à essayer de développer des solidarités de quartier, ce qui pourrait aller dans le bon sens aussi et éviter ces tensions-là. Donc peut-être que, y compris au niveau de la commune, il y aurait des réflexions à mener autour de ces valeurs de citoyenneté, voire de partage, voire de fraternité à l'échelle d'un quartier.

Monsieur le Maire : Oui, c'est effectivement très intéressant de se saisir de ce sujet des déchets pour renforcer les relations de voisinage et l'entraide, la solidarité, oui. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Gilbert Bertrand : Simplement pour préciser que la procédure incitative est vraiment actée au niveau de l'Agglo. Donc ça, je pense que tout le monde est d'accord là-dessus, on n'a pas le choix : si on veut réduire les déchets, on doit y aller. Simplement, c'est la transition qui risque d'être un peu délicate, et qui doit être accompagnée pour que ça se passe bien. C'est ce que je suggère : de prendre cette précaution, sur cette phase transitoire.

Guillaume Barbier-Cueil : Du coup, j'en profite, j'ai oublié quelque chose. Il y aurait une incitation aussi à faire que les industriels, voire les distributeurs, limitent leurs déchets, et pourquoi pas à travers les grandes surfaces qu'on a sur la commune, y compris de demander à ces commerçants d'avoir eux-mêmes des containers qui puissent permettre aux gens, quand ils ont terminé leurs courses, de se débarrasser du suremballage. Je pense que ça aussi, ça pourrait permettre à ces distributeurs, à un moment, d'assumer le suremballage qu'ils créent à cause de leur méthodologie et qu'ils nous imposent en tant que consommateurs. Et là aussi, un chantier à l'échelle locale, peut-être à travers les relations qu'on entretient avec les commerçants sur la commune.

Monsieur le Maire : C'est déjà un dialogue qui a eu lieu. Je pense Carrefour Market et à Super U notamment. Et je crois qu'ils ont déjà mis en place quelque chose. Il n'y a pas eu beaucoup de médiatisation autour de ça, mais je pense qu'en tant que consommateurs, on peut laisser les suremballages sur place. Ça demande à être plus médiatisé, connu, organisé, mais effectivement, c'est important. Je pense que sur ce sujet des déchets, on va proposer une plénière avant l'été pour partager de l'information, parce qu'on voit des délibérations en

Conseil d'agglomération, qui passent comme ça, mais il manque la vision globale, qu'on n'a pas nous-mêmes, mais on peut au moins faire une synthèse du sujet.

Sur cette délibération, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.

**Vote à l'unanimité.**

#### **04- Demandes de subventions pour la rénovation du Rigel - Compléments**

---

Monsieur le Maire : Alors, le Rigel, notre bateau municipal, monument historique, le seul bateau monument historique du département, dont la commune est propriétaire et qui est géré par une association, L'Étoile de Binic. Dans les conventions qui nous lient avec l'association, en tant que propriétaire, on assure les réparations et les gros travaux, et pour ce qui est de l'entretien courant, c'est effectué par l'association. Il se trouve, là, qu'on a déjà délibéré, le 5 mars 2023, pour autoriser des travaux nécessaires sur ce bateau. Il est actuellement au chantier au Légué, et quand ils ont démonté le plat-bord en particulier, ils se sont rendu compte qu'il y avait des éléments de membrure, etc., qui étaient à remplacer. On avait eu des premiers devis estimatifs de l'ordre de 8 000 €, et là, il y a des travaux supplémentaires à mener, travaux supplémentaires à hauteur de 5 375 €. Évidemment, c'est de l'ancien, c'est du patrimoine, on ne pouvait pas prévoir au départ. Il y avait eu une demande de financement auprès de la Région, la DRAC et le Département, et on avait obtenu des subventions correspondant aux premiers devis. Donc on a fait de nouvelles demandes de subventions par rapport aux travaux supplémentaires à faire. On a eu la réponse de la DRAC et du Département. On est en attente de la réponse de la Région, mais je pense que de toute façon, il faut faire les travaux. Le montant total des travaux est de 13 163 € HT. Vous avez le plan de financement avec les subventions et le reste à charge pour la commune de 5 265 €. Ces montants sont inscrits au budget en totalité.

Je ne sais pas des questions sur cette délibération ? Très bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie.

**Vote à l'unanimité.**

#### **05- « Binic fête la Morue » 2024 : convention de dépôt-vente avec l'office du tourisme**

---

Monsieur le Maire : « Binic fête la Morue », dans la suite, puisqu'on aura le plaisir de voir évoluer le Rigel sur cet événement. Il s'agit de passer une convention de dépôt-vente avec l'Office de tourisme, puisqu'il va y avoir des ventes d'affiches, cartes postales, « tote-bags » : quelques objets, donc. Et on a demandé à l'Office de tourisme s'ils acceptaient de commercialiser pour notre compte ces produits à la marque de « Binic fête la Morue ». L'Office de tourisme a accepté. Le conventionnement est à titre gratuit. L'Office de tourisme assure un dépôt-vente pour l'organisation entre le 9 et 12 mai 2024.

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer ladite convention. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Barbier ?

Guillaume Barbier-Cueil : Juste pour une explication de vote. On s'abstiendra, étant donné que, comme on l'a déjà de très nombreuses fois dit, on ne cautionne pas la façon dont c'est organisé, dont ça a été monté, on s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Michel Léger.

Michel Léger : Mêmes raisons.

Monsieur le Maire : Mêmes raisons, d'accord. OK, je propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Huit abstentions. Je vous remercie.

**23 voix pour et 8 abstentions (AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard).**

#### **06- Tarifs d'occupation du domaine public pour « Binic fête la Morue » 2024- complément**

---

Monsieur le Maire : La délibération suivante concerne toujours l'organisation de « Binic fête la Morue », et là, il s'agit de voter un complément sur les tarifs municipaux d'occupation du domaine public. En effet, on a déjà voté des tarifs sur un précédent Conseil, et on a eu des demandes d'extension sur d'autres localisations que sont le quai de Courcy, la place Le Pomellec, et la place de la Cloche. C'est pourquoi on propose un demi-tarif sur d'autres emplacements comme le quai Surcouf ou le quai Jean-Bart, et il y aura une demande peut-être aussi, sur l'esplanade de la Banche. Considérant qu'il n'y a pas la même chalandise sur ces différents sites, on propose une tarification à demi-tarif. Le tarif précédent était à 22 € le mètre carré et le tarif proposé pour ces autres localisations est de 11 € le mètre carré.

Je ne sais pas s'il y a des questions. Je suppose qu'il y a les mêmes remarques ?

Guillaume Barbier-Cueil : Oui, mêmes remarques, même si j'imagine là quand même qu'ils bénéficieront largement de l'affluence, mais bon, on s'abstient.

Monsieur le Maire : Très bien, merci. Qui est contre ? Des abstentions ? C'est les mêmes : huit. Merci.

**23 voix pour et 8 abstentions (AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard).**

#### **07- Vente aux enchères de biens dont la valeur est supérieure à 4 600€**

---

Gilbert Bertrand : Depuis la délibération du 29 mars 2023, la commune est autorisée à effectuer des ventes aux enchères de biens réformés, à travers le site AGORASTORE. Pour l'aliénation de biens mobiliers d'une valeur supérieure à 4 600 €, comme c'est le cas ici, l'article L. 2122-22 alinéa 10 du Code des collectivités territoriales impose une délibération spécifique. Donc il est proposé aujourd'hui de mettre en vente le tracteur FIAT AGRI estimé à 5 000 €, le tracteur DEUTZ-FAHR estimé à 5 000 € et la tondeuse KUBOTA 3680 estimée à 6 000 €. Tous ces équipements ne sont plus utiles à la commune, les deux tracteurs notamment ont largement rendu leur service, et sont aujourd'hui remplacés par du matériel plus jeune (on va dire).

Il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à la mise en vente de ces articles à travers le site en ligne AGORASTORE, et de signer les pièces afférentes.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci.

**Vote à l'unanimité.**

#### **08- Instauration du forfait Mobilités durables**

---

Monsieur le Maire : Le forfait Mobilités durables peut être versé aux agents qui font le choix d'effectuer leur trajet domicile-travail avec des mobilités douces, que ce soit le vélo (le vélo électrique ou le vélo à traction humaine, on va dire), ou le covoiturage (la marche à pied étant exclue). Conformément à notre stratégie de transition écologique, nous avons décidé de proposer ce forfait Mobilités durables qui pourrait s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Il a été présenté en comité technique du personnel – le Comité social territorial (le CST) – et adopté à l'unanimité. Il s'agit d'un montant de 100 € par an, lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours, 200 € entre 60 et 99 jours, et 300 € lorsque l'utilisation est au moins de 100 jours. Ceci repose sur une déclaration sur l'honneur, avec des possibilités de contrôle. Ce sont des sommes relativement modestes,

mais qui sont quand même significatives. Et si vous en êtes d'accord, ce forfait serait appliqué à partir du 1<sup>er</sup> juillet de cette année, et versé en année N +1 au début de l'année 2025.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Merci. Unanimité.

**Vote à l'unanimité.**

#### **09- Création d'emplois saisonniers pour l'année 2024**

---

Monsieur le Maire : Une délibération que l'on passe tous les ans, dans cette saison, au printemps. C'est pour la création d'emplois saisonniers pour l'année 2024, et sur la base de ce que l'on fait d'habitude, à enveloppe constante. Vous avez le tableau, des recrutements en cours ou déjà effectués. Il y a eu des ajustements par rapport aux besoins, et si le nombre de postes est équivalent, il y a peut-être quelques modifications dans la période d'embauche. Je sais qu'au service technique, on a déjà des agents qui sont en poste. Il y a trois agents polyvalents des services techniques qui sont arrivés déjà en renfort du 1<sup>er</sup> avril au 31 août. Ce sont des contrats non permanents qui ne peuvent excéder six mois. L'agent percevra une rémunération sur la base du premier échelon du grade de catégorie C sur lequel il est inscrit. Il pourra effectuer des heures supplémentaires à la demande de son responsable hiérarchique. Cette proposition a été soumise à l'avis du Comité social territorial, qui a rendu un avis favorable le 20 mars 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de créer les emplois saisonniers suivants, tels qu'ils figurent dans le tableau.

Est-ce qu'il y a des questions ? On peut passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

**Vote à l'unanimité.**

#### **10- Participation au programme « Commune engagée pour l'eau »**

---

Hélène Lutz : Et l'environnement et la transition écologique... Bonsoir. Comme vous le savez, le dérèglement climatique actuel implique de repenser à toutes les échelles les usages d'eau potable. Tout converge vers une nécessité de sobriété des usages, comme le démontrent aussi bien le plan gouvernemental que le plan breton de la résilience pour l'eau. Cette préoccupation, ici, à Binic-Étables-sur-Mer, autour de l'eau, est partagée depuis longtemps. C'est pourquoi dans notre stratégie de transition écologique avait été inscrite l'action « Mettre en place de nouvelles règles pour réduire la consommation d'eau potable et sensibiliser les habitants à la protection des cours d'eau ». Différentes actions ont donc été mises en place.

Aujourd'hui, la collectivité souhaite aller encore plus loin dans les actions menées et propose pour cela de saisir l'opportunité portée par Eau et Rivières de Bretagne. Celle-ci est engagée depuis 50 ans dans la protection de l'environnement, et cette association porte aujourd'hui le programme « Commune engagée pour l'eau » visant à accompagner pendant deux ans 15 territoires bretons, dans la mise en œuvre de plusieurs actions. Pour ce faire, il est demandé que la commune participe au financement du programme à hauteur de 8 600 € sur deux ans.

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique du 22 janvier 2024, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de la commune avec Eau et Rivières de Bretagne pour le projet susmentionné, d'autoriser le Maire à verser en deux versements les contributions suivantes : la première au cours de l'exercice 2024, 3 440 €, et la seconde soit fin 2025, soit début 2026, 5 160 €. D'autoriser le Maire à solliciter tous les financements sur ce projet et à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces demandes.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci, Hélène. J'en profite pour remercier Eau et Rivières de Bretagne et les membres présents dans l'assemblée. C'est vrai que ce partenariat fait suite à d'autres actions qui ont déjà

été menées, pour la préservation du bocage et la plantation de haies, où, cet hiver, Eau et Rivières nous a accompagnés également. Ce sont des actions qui sont reconnues de longue date, et on a la chance d'avoir cette association avec des représentants locaux très actifs. Je les remercie.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Guillaume Barbier.

Guillaume Barbier-Cueil : On s'associe à vos remerciements bien sûr. Par contre, le montant apparaît juste comme ça, on ne sait pas à quoi il correspond. Est-ce qu'il y a un conventionnement de prévu ? Si on vote une subvention, c'est bien que ce soit associé à un conventionnement pour qu'on sache à quoi s'engage chacun. Ça, c'était la première question.

J'en profite pour poser une deuxième question. Cette fois, c'est à titre personnel, je n'en ai pas parlé à mes collègues, mais je m'interroge aussi sur le niveau de l'étang du Vau-Durand qui me paraît toujours aussi haut, et pas forcément conforme à ce qui avait été prévu au départ, mais peut-être que je me trompe. Comme c'est important aussi pour la préservation des milieux aquatiques et de la prévention de la pollution, je me permets cette deuxième question, qui n'est pas directement liée.

Monsieur le Maire : Très bien. Concernant un conventionnement, effectivement, il est bien prévu de conventionner. Je pense, si je ne fais pas d'erreur, que ça devait être un montant par habitant, c'est ça ?

Hélène Lutz : Pour la « Commune engagée pour l'eau », il y a bien une convention qui sera signée. Nous avons besoin déjà que le Conseil municipal donne son accord, pour pouvoir la signer, mais elle est prévue entre nous et le représentant d'Eau et Rivières de Bretagne, avec l'engagement de la commune, l'engagement d'Eau et Rivières de Bretagne, la durée de la convention, le montant des calendriers, les assurances, les recours et la résiliation possible. Et au verso, il y a toutes les actions.

Guillaume Barbier-Cueil : C'est dommage qu'elle n'ait pas été annexée, parce que du coup, le fait qu'elle ne soit pas annexée nous fait voter sur un montant sans...

Hélène Lutz : Je vérifie, je pense qu'elle l'est.

Guillaume Barbier-Cueil : Si elle y est, alors c'est moi qui l'ai ratée, je suis désolé.

Hélène Lutz : Elle y est.

Guillaume Barbier-Cueil : Du coup, il y a le montant qui apparaît dans la convention ?

Hélène Lutz : Non, le montant, il est marqué 40 % à la signature, 60 % à la fin du projet. Ce n'est pas marqué, non, dans la convention elle-même.

Monsieur le Maire : Si, c'est marqué. C'est un montant forfaitaire de 8 600 € correspondant à 40 % du coût du projet, 60 % étant financés par des fonds FEDER.

Hélène Lutz : Excusez-moi, c'est marqué en toutes lettres, c'est pour ça que je ne l'ai pas vu.

Monsieur le Maire : Concernant la deuxième question sur le Vau-Durand et le niveau d'eau, c'est vrai que j'y suis passé hier, effectivement, il y a de l'eau. Compte tenu de la pluviométrie très soutenue qu'on a eu ces derniers mois, je pense que ça vient de là. Je sais que la DDTM surveille régulièrement la hauteur du moine et du seuil, qu'il y a eu par le passé des surniveaux, mais se pense que le système est verrouillé.

Gilbert, tu as peut-être des précisions ?

Gilbert Bertrand : Oui, il se trouve que j'en viens, justement, juste avant le Conseil, c'est pour ça que j'étais en retard, je venais de là-bas. Pour moi, je peux garantir, je pense, à 100 % qu'il n'y a pas eu de changement

sur les réglages de l'étang. Donc s'il y a des modifications, c'est lié à la pluviométrie et aux apports d'eau. En tout cas, c'est bien de veiller à surveiller ce qui se passe, on ne sait jamais, ça peut se colmater...

Ce qu'on peut dire peut-être, c'est que le niveau, il faut le voir aussi entre l'été et l'hiver. C'est-à-dire qu'en hiver, il se gonfle un peu, ce qui est intéressant pour ensuite passer l'été, où il va baisser un peu. Donc c'est plutôt le niveau moyen au cours de toute l'année qui est intéressant, puisque l'eau, on en a besoin si on a... Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, mais avec les épisodes de sécheresse, c'est intéressant. Donc c'est plutôt le niveau moyen qui est une variation naturelle qui se fait. Et puis, ce qui est vraiment important, c'est que le site trouve son équilibre naturel qu'il avait avant. Là, il va trouver un autre équilibre naturel. C'est vraiment ça à quoi il faut veiller, et c'est bien de regarder.

Monsieur le Maire : Je profite, je ne sais plus si je l'avais dit, mais il y a eu une étude de faite par Bretagne Vivante, un inventaire faune-flore après renaturation du site, et il y a un gain assez important sur la biodiversité. Je pense qu'on vous l'avait partagé, mais ça date. Et après, il y a aussi eu l'année dernière, un accompagnement avec Bretagne Vivante, qui est venue travailler avec les services et quelques bénévoles (il y avait quelques habitants), pour faire un entretien et expliquer la nécessité de faire un entretien sur un cycle de trois ans, pour maintenir les niches écologiques pour la faune qui est présente. Les services ont pris le relais, et maintenant...

Guillaume Barbier-Cueil : Ma question portait bien sur le niveau moyen. Oui, effectivement, quand il y a de la pluviométrie, évidemment le débit augmente, mais c'est l'affaire de quelques jours en général. Et le niveau moyen, on l'observe en passant tous les jours, j'y passe tous les jours, et j'ai l'impression que ce niveau moyen est assez haut, mais si vous me confirmez qu'il est conforme au niveau préconisé par la DDTM, pas de souci.

Monsieur le Maire : Là, on est au printemps, certes, mais on est encore sur un régime de précipitations hivernales, et la pluviométrie, ce n'est pas un effet fugace, en fait, il y a un stockage quand même pendant l'hiver qui arrive jusqu'au niveau de la marche, qui va diminuer progressivement. Et on va observer normalement ces variations de niveau dès qu'on aura moins de pluie, mais là, la retenue est au maximum certainement. De toute façon, la DDTM surveille, ils passent régulièrement.

Donc, « Commune engagée pour l'eau », je propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est pour ? Je vous remercie.

**Vote à l'unanimité.**

### **11- Appel à projets « Coup de pouce 2024 »**

---

Hélène Lutz : Dans l'appel à projets « Coup de pouce 2024 » que nous avons adopté par le Conseil de juillet 2023, dans notre stratégie de transition écologique communale, l'un des objectifs était d'encourager les associations à réduire leurs impacts carbone. En 2023 a eu lieu la première édition, qui avait permis déjà à quatre associations de concrétiser des projets de transition écologique. Pour être éligible à une subvention, un projet doit permettre de réduire ou de maîtriser son impact environnemental existant, soit dans son fonctionnement, soit lié à une activité déjà organisée. Il doit également faire l'objet d'une dépense de l'association. D'un montant maximum de 1 000 € par association, cette aide ponctuelle est contenue dans une enveloppe de 5 000 € pour l'année. Quelques précisions ont été faites par le comité de sélection : on essaye de s'améliorer d'année en année. Premièrement, priorité aux jeunes pousses. Deuxièmement, frais de communication, si c'est de la sensibilisation. Ensuite, l'association doit faire son action dans un certain délai. Les demandes de formation ne seront pas financées. Il y a une simplification : par exemple, pour les devis, des captures d'écran peuvent être acceptées. Et il y a bien sûr un souci du type des matériaux pour les investissements. Par exemple, l'année dernière, on avait refusé l'achat de vaisselle en plastique. Et enfin, on essaiera de porter une attention particulière sur les projets incluant de la mutualisation entre associations.

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique du 22 janvier 2024, vu l'avis favorable de la commission Vie associative du 8 février 2024, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la reconduction du dispositif « Coup de pouce » et ses charges afférentes pour l'année 2024.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Très bien. On peut passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

**Vote à l'unanimité.**

## **12- Avenant n° 2 à la convention opérationnelle d'actions foncières pour le secteur « Rue des écoles et Wilson » avec l'Établissement public foncier de Bretagne**

---

Hélène Lutz : Il s'agit de la convention pour la DUP et l'OAP, entre la rue des Écoles et la rue Wilson à Binic. Vous savez que, depuis 2010, la collectivité porte le projet de réaliser une opération de renouvellement urbain à domination d'habitat dans le secteur de Binic proche de son église et de son port. Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières et le coût de ces acquisitions et la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse, ainsi que le travail de négociation du suivi administratif, voire du contentieux (et on sait tous qu'il y a eu un long contentieux) imposaient une masse de travail trop importante pour la collectivité. Donc elle a pris contact à l'époque avec l'Établissement public foncier de Bretagne (l'EPF Bretagne). La commune avait alors signé une convention opérationnelle d'actions foncières, le 19 octobre 2010. Celle-ci définissait les prestations demandées à l'EPF, les modalités d'acquisition des biens, la réalisation des travaux ou des études, bien sûr un taux d'actualisation, et un prix de revente. Du coup, un avenant n° 1 avait été signé le 16 novembre 2018, pour prolonger cette convention en 2020. Elle est aujourd'hui caduque et compte tenu non seulement de la prolongation des délais, mais aussi des évolutions du marché. Il est nécessaire, aujourd'hui, de revoir les modalités d'intervention de l'EPF. Celui-ci nous a soumis un projet d'avenant n° 2 à la convention opérationnelle initiale, modifiant les articles 3 et 10 de la convention initiale, notamment sur le montant d'actions foncières allouées à l'opération prévue, qui passe de 1,5 M€ à 1,8 M€ principalement pour mettre à jour le montant des indemnités dues sur les biens qui ont été expropriés dans le périmètre de l'opération (donc de la DUP), et la durée du portage des biens par l'EPF qui passe du 10 juin 2020 au 30 juin 2026. Cela ne modifie pas les engagements de la collectivité quant aux critères de l'EPF, à savoir privilégier les opérations de restructuration, viser la performance énergétique des bâtiments, respecter le cadre environnemental, limiter au maximum la consommation d'espace.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant soumis.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? C'est un dossier qui avance. L'EPF est propriétaire désormais, tous les recours ont été purgés. On a la semaine prochaine rendez-vous avec l'EPF pour une remise en gestion, c'est-à-dire que l'EPF confie à la commune la gestion. Donc ça s'avance. Et cette prolongation de portage permet de différer le paiement pour la commune, sachant qu'on va rentrer dans une recherche active d'un promoteur, pour réaliser des logements. La vente pourrait se faire directement de l'EPF au promoteur. Autrement, on est en contact aussi avec la DDTM pour être accompagnés sur des subventions possibles, peut-être du Fonds Friches, ou des subventions de ce type. Michel Léger ?

Michel Léger : Une question, Monsieur le Maire. Est-ce que vous ne pourriez pas à minima, dans la perspective de l'arrivée de visiteurs et de touristes, faire le nécessaire pour que la partie extérieure et visible de la rue soit coupée ?

Monsieur le Maire : Ça va être fait dès qu'on va avoir cette remise en gestion. La première chose, effectivement, ça va être un nettoyage du site par nos services. Cependant, on nous a demandé de faire un nettoyage limité, puisqu'il nous est imposé de faire une étude faune-flore. Comme ce site est resté inoccupé pendant un délai très long, il y a différentes études à mener, dont cette étude faune-flore qui doit se faire en

laissant le site quand même avec son aspect naturel, qui peut faire friche... Donc on va essayer de trouver l'équilibre pour que ce soit plus présentable... Oui, je sais... Ça ne pourra être que mieux...

Michel Léger : Sûrement...

Hélène Lutz : Je précise que l'étude faune-flore durera un an, parce qu'il leur faut les quatre saisons, comme chez Vivaldi...

Monsieur le Maire : L'étude faune-flore va mobiliser effectivement 12 mois. Dans le même temps seront réalisées des études de recherche de polluants, suite à l'incendie. C'est une obligation, qui va se faire dans le même temps. Et puis il y a aussi un certain nombre de choses à avancer sur le plan administratif. Tout ça pour dire qu'on pourrait envisager la destruction du cinéma après l'été 2025, si tout se passe bien.

Je propose de voter cette délibération. Qui est pour ? Bien. Unanimité. On est tous d'accord pour que ça avance !

**Vote à l'unanimité.**

### **13- Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2023**

---

Hélène Lutz : La délibération suivante, c'est le bilan des acquisitions et cessions. Bien que nous ayons voté les acquisitions des deux terrains au cours du même Conseil municipal, le 5 juillet 2023, il y a un article du Code général des collectivités territoriales qui prévoit de faire un bilan annuel obligatoire pour toutes les communes de plus de 2 000 habitants. Ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune. Il s'agit des deux biens dont vous avez déjà eu connaissance, donc le terrain au 16, rue Saint-Paul et le terrain, rue du 8 mai 1945.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du bilan de ces acquisitions. Il n'y a pas eu de cession au cours de l'année 2023.

Monsieur le Maire : Ce sont des délibérations qu'on a déjà eues. Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote. Qui est pour ? Merci. C'est une approbation : on prend acte, on le formalise par un vote.

**Vote à l'unanimité.**

### **14- Acquisition des parcelles ZH 0012 et ZH 0013- précision sur la prise en charge des frais**

---

Hélène Lutz : Pour l'acquisition des parcelles ZH 0012 et 0013 que le Conseil municipal avait votée le 20 septembre 2023, l'office notarial nous demande de préciser que le Conseil municipal se prononce sur la prise en charge des frais intermédiaires de l'agence « Cabinet Vessier et Leblond » d'un montant de 960 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 21 mars 2024, il est proposé au Conseil municipal de prendre à la charge de la commune l'intégralité des frais intermédiaires de l'agence « Cabinet Vessier et Leblond » d'un montant de 960 € TTC.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote. Qui est pour ? Merci. Unanimité.

**Vote à l'unanimité.**

### **15- Convention de passage - Rue des Terre-Neuvas**

---

Hélène Lutz : Une convention de passage, rue des Terre-Neuvas. Rue des Terre-Neuvas, il y a une maison qui est en train de se délabrer, qui est à vendre depuis longtemps, parce qu'il y a un souci de stationnement pour

les gens qui veulent acheter ce bâtiment. Or, on a, contre cette maison, un passage, on a un chemin rural qui accède à des parcelles agricoles derrière.

Donc au jour d'aujourd'hui, il est proposé d'autoriser le passage de ce chemin rural aux futurs acquéreurs de la propriété au 22, rue Terre-Neuvas à Binic-Étables-sur-Mer, afin de pouvoir rentrer leur véhicule sur le terrain situé à l'arrière de l'habitation. L'autorisation serait acceptée sous réserve du respect des conditions suivantes : conservation des 13 arbres d'intérêt repérés dans un rapport des services rendu le 7 octobre 2023, pas de stationnement sur le chemin rural, aucune artificialisation du sol sur le chemin rural, accès limité aux futurs acquéreurs de la propriété, accès entretenu par le propriétaire du fonds dominant, notamment les accotements. Le plan vous a été annexé, concernant l'identification des places de parking à l'intérieur de la parcelle pour être sûr de ne pas avoir à couper les fameux arbres.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 12 octobre 2023, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le passage sur le chemin rural de la commune aux futurs acquéreurs de la parcelle D466 et D465, 22, rue des Terre-Neuvas, afin de pouvoir garer leur véhicule sur le terrain situé à l'arrière de leur maison, et bien sûr d'autoriser le Maire à signer la convention.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. Est-ce qu'il y a des remarques, des prises de parole ? On va passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

**Vote à l'unanimité.**

#### **16- Marché de rénovation thermique et acoustique de la salle des loisirs – Modification en cours d'exécution (avenant n° 5) – Lot 09 – Revêtements de sols durs**

---

Gilbert Bertrand : La première concerne le marché de rénovation thermique et acoustique de la salle des loisirs. C'est une modification en cours d'exécution, sur le lot 9 « Revêtements de sols durs ». Le lot 9 du marché de rénovation de la salle des loisirs a été notifié à l'entreprise ART SOL, le 6 janvier 2023, pour un montant de 11 220,40 €. Après acceptation de plusieurs modifications du marché, la somme du lot 9 s'élève actuellement à 16 094,40 €. À l'avancement du chantier, lors des opérations de démolition dans la salle principale, une sujétion technique imprévue est apparue : la fragilité et la friabilité du support (donc la chape). Pour y remédier, il est nécessaire de faire un ragréage, une chape et un revêtement de sol. L'entreprise ART SOL, titulaire du lot 9, a proposé un devis le 16 février, pour un montant de 3 634 € HT, soit 4 360,80 €, ce qui conduit le montant du marché à s'actualiser à 19 728,40 € HT, soit 23 674,08 € TTC.

La commission des marchés (MAPA) a donné un avis favorable le 19 mars.

Et il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à la signature des documents relatifs à cette modification en cours d'exécution, par un avenant n° 5, et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rattachant à cette délibération.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Tu veux préciser quelque chose ?

Gilbert Bertrand : Dans les documents du Conseil, vous trouverez aussi un tableau à jour de l'ensemble du coût de l'opération. Pour résumer, actuellement, on est à un coût supplémentaire de 5 % par rapport aux montants initiaux du marché global.

Monsieur le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole pour cette délibération ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**Vote à l'unanimité.**

## **17- Constitution d'une servitude de passage ligne aérienne ENEDIS - QUERRÉ**

---

Gilbert Bertrand : On a une demande de servitude de passage d'une ligne aérienne pour ENEDIS sur le secteur de Querré, dans le cadre du remplacement de 12 m de fils électriques nus par des fils torsadés, qui sont, eux, aux normes. ENEDIS propose de déplacer un mât électrique qui supporte un éclairage public du milieu de la parcelle 127 au lieu-dit Querré vers le bord de la parcelle le long du chemin, permettant ainsi l'éclairage du chemin. Ce déplacement nécessite une servitude de passage au profit d'ENEDIS, sur cette parcelle 127.

La commission Urbanisme et travaux a donné un avis favorable le 21 mars.

Et il est proposé d'approuver cette convention de servitude et d'autoriser le Maire à signer les documents qui s'y rattachent.

Monsieur le Maire : Très bien. C'est un type de délibération qu'on a très régulièrement et on n'a pas fini de les avoir, vu le nombre de fils électriques nus encore sur la commune, mais on peut se réjouir d'être rentrés dans un processus un peu plus réactif de la part d'ENEDIS. On voit que les choses avancent petit à petit. Ça va encore demander du temps, mais ça avance.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est pour cette délibération ? Unanimité. Je vous remercie.

**Vote à l'unanimité.**

## **18- Effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et téléphoniques rue Bellevue – secteur Rognouse**

---

Gilbert Bertrand : On est ensuite sur un effacement de réseaux électriques, d'éclairage public et de téléphonie, à l'extrémité de la rue Bellevue, dans le secteur de la Rognouse. Le Syndicat départemental d'énergie a étudié l'effacement d'une partie de ce réseau électrique, téléphonique et d'éclairage, à proximité du bâtiment de l'ancienne école de voile à la Rognouse. Vous avez l'estimatif du SDE : on a, sur le réseau électrique, un montant de travaux de 18 000 €, avec une part communale qui serait à 9 000 € ; sur le réseau d'éclairage public, un coût de 7 900 € et une participation de la commune de 4 754,63 € ; et sur les infrastructures de télécommunication et de génie civil, des travaux de 6 000 € pris en charge par la commune pour 6 000 €, ce qui fait un total de 31 900 € pour les travaux, et une participation de la commune à hauteur de 19 754,63 €.

La commission Travaux a donné un avis favorable le 21 mars.

Et il est proposé d'approuver ce projet d'effacement de réseaux et de verser à ce titre au Syndicat départemental d'énergie qui est maître d'ouvrage des travaux, une contribution de la somme de 19 754,63 €, et d'autoriser le Maire à signer les documents qui se rattachent à l'affaire.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? On peut passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

**Vote à l'unanimité.**

## **19- Remplacement d'équipements d'éclairage public par le SDE22**

---

Gilbert Bertrand : On a ensuite toute une série de remplacement d'équipements d'éclairage public, toujours par le Syndicat d'énergie. Il est proposé le remplacement d'un ensemble de dispositifs d'éclairage public qui va être précisé. La participation totale de la commune serait de 22 208,34 €.

Boulevard Legris, à la place Heurtel, c'est la fourniture de deux lanternes et deux mâts, pour un montant total de 6 200 € avec une charge communale à 3 731,49 €. Rue de l'Armandine, une fourniture et pose de sept

lanternes à LED sur des mâts existants pour un montant de 8 300 € TTC et un reste à charge pour la commune de 4 995,38 €. Rue du Tertre Vert et du Clos Pierrot, il y a trois phases qui correspondent à trois secteurs qui seront faits à des temps différents. On a une création de réseau, une fourniture et pose de quatre lanternes, deux sur des mâts acier, deux sur des mâts béton. Le montant total est de 22 400 € TTC, et un reste à charge pour la commune de 13 481,47 €. Cette opération est en lien avec la finalisation du lotissement des Godelins. Donc ça continue. Sur le quai de Penthièvre, fourniture et pose de trois lanternes traitées air marin, avec un montant total de 2 786,40 € et un reste à charge pour la commune de 1 677 € TTC. 50 % du reste à charge de la commune seront facturés à la SPL Eskale d'Armor, qui partage cet espace avec la commune. Ce dernier remplacement n'a pas été étudié par la commission Travaux. On a souhaité quand même l'inscrire ici pour ne pas perdre de temps, mais on demandera à nos services de bien vérifier avec le SDE que la solution est appropriée, sachant qu'on a des problèmes récurrents depuis assez longtemps sur ce quai. Je pense qu'ils ont une solution, mais on est quand même un peu interrogatifs.

La commission Travaux a donné un avis favorable, le 21 mars.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette participation financière et d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes et d'autoriser la refacturation des 50 % à charge de la SPL Eskale d'Armor pour les travaux du quai de Penthièvre.

Monsieur le Maire : Là encore, des travaux qui avancent. On sait qu'on a un retard très important sur le remplacement des luminaires. Là, c'est engagé. On a voté au budget 100 000 € sur ces remplacements de luminaires. On va avoir très régulièrement des délibérations de ce genre et ça permet de voir que ça avance. Et cela va nous générer, on l'espère, des économies d'énergie importantes.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces remplacements de luminaires ? Je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci.

**Vote à l'unanimité.**

## **20- Modification en cours d'exécution – Avenant 03 – Marché d'assurances de la commune Lot 01 Dommage aux biens**

---

Gilbert Bertrand : Par délibération du 9 novembre 2022, le Conseil a approuvé les marchés d'assurance de la commune. Suite à une erreur matérielle sur des surfaces de deux bâtiments, il est nécessaire de faire une toute petite correction de celles-ci, afin de procéder par voie d'avenant à la régularisation de la cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026, qui s'élève à 13,63 €. Il faut le faire par délibération, pour faire les choses dans les règles.

Donc on propose d'autoriser le Maire à procéder à la signature de cet avenant n° 1 au marché d'assurance Dommages aux biens, en modifiant la surface à assurer, pour la compagnie Groupama à Beaucozé, en précisant que les autres clauses du contrat restent inchangées.

Monsieur le Maire : Très bien. Sur cette délibération qui n'amènera pas de questions, j'imagine, on peut passer au vote. Qui est pour ? Parfait ! Unanimité.

Et je vais passer la parole à Laure Mitnik, pour une série de délibérations concernant l'économie et le tourisme.

Michel Léger : Monsieur le Maire, avant qu'on quitte la rubrique Travaux, puis-je me permettre de poser une question ? Vous connaissez, puisque je l'évoque souvent lors de ces réunions, mon amour pour le boulevard Legris. Je trouve qu'en ce moment, il souffre encore pas mal, puisqu'il y a toujours des travaux. N'importe comment, depuis des années, on passe son temps à creuser-reboucher, creuser-reboucher, creuser-reboucher... Je vais m'arrêter parce qu'il faudrait que je le répète encore plus souvent... Et là, c'est une

période un peu critique : on a creusé, on n'a pas encore rebouché, j'espère qu'on rebouchera bientôt, mais il m'est arrivé... Alors, excusez-moi, je sais que le lieu n'est pas aux anecdotes personnelles, mais c'est parfaitement en situation. C'était samedi dernier, mes seuls déplacements automobiles de la journée ont été de chez moi au bourg, c'est-à-dire le boulevard Legris, aller et retour, je n'ai pas fait autre chose, et j'ai crevé ! Alors, aujourd'hui, ça a tendance à me faire sourire, mais sur le moment, je vous assure que ça ne m'a pas fait sourire du tout ! Merci de terminer ces travaux au plus vite.

Monsieur le Maire : Merci. Je partage l'attachement au boulevard Legris, puisque je le fréquente aussi (moi à vélo), mais je comprends bien la remarque. On est tous impatients d'avoir un boulevard aussi beau que la rue des Fontaines. On va y arriver. La bonne nouvelle, c'est que les travaux ayant lieu dans la deuxième partie sont plus avancés que prévu. On imaginait qu'il y aurait un stop par l'agglomération et qu'il y aurait une deuxième tranche plus lointaine. Donc, c'est encore des travaux certes, mais ça va sans doute permettre de faire une réfection de voirie dans la continuité, on l'espère. Gilbert a des nouvelles sûrement et des précisions à nous apporter.

Gilbert Bertrand : Pour rappeler simplement que les travaux en cours sont nettement moins intrusifs que les précédents, parce qu'on a besoin de faire moins de creusements, vu que les réseaux sont encore plutôt en bon état. L'enrobé va être refait prochainement. Et on n'a plus de travaux ensuite, ni d'électricité ni de réseaux d'eau, ça, c'est fini. Par contre, on va rentrer dans la phase Travaux de réfection de voirie. On est en train de travailler sur la maîtrise d'œuvre, qui est un peu particulière. On travaille là-dessus. Donc c'est la dernière étape, mais on va encore avoir des travaux, et ce sera la réfection de la voirie sur sans doute deux ans.

Monsieur le Maire : Il y a peut-être une chose... Il va y avoir une réfection provisoire de voirie sur la deuxième partie, suite aux travaux sur les réseaux en ce moment. Est-ce qu'il pourrait y avoir une autre couche de bitume, pour en profiter pour boucher les trous qui sont actuellement sur la première partie entre la place Heurtel et la rue de la Mer ?

Gilbert Bertrand : On fait simplement les réparations jusqu'aux travaux définitifs, parce qu'on a posé déjà la question de refaire juste l'enrobé, mais on est sur des coûts importants, donc il est préférable d'aller jusqu'aux travaux définitifs.

Monsieur le Maire : Donc du rebouchage en attendant.

Michel Léger : Sinon, on pourrait faire un golf, il y a déjà les trous !!!

Monsieur le Maire : J'apprécie l'humour... Merci.

**Vote à l'unanimité.**

## **21- Approbation des comptes et des budgets de « Binic-Étables-sur-Mer Tourisme »**

---

Laure Mitnik : Merci. Sur l'approbation des comptes et des budgets de « Binic-Étables-sur-Mer Tourisme », l'article R.133-8 du Code du tourisme dispose que les Offices de tourisme constitués en établissements publics industriels et commerciaux (EPIC) soumettent pour approbation leurs budgets et leurs comptes au Conseil municipal, après avoir délibéré eux-mêmes en comité directeur. Les budgets et les comptes administratifs ont été présentés le 2 février de cette année. Vous avez en annexe les budgets. Sur la partie Fonctionnement, on est sur des recettes de fonctionnement, sur les comptes administratifs 2023, de 670 916 €, et de 443 469 € pour les dépenses de fonctionnement, ce qui fait un déficit de l'année de 26 731 €. Et en investissement, des recettes de 8 092 € et des dépenses d'investissement de 21 175 €, avec un déficit d'investissement de 13 082 €. Je n'ai pas parlé des excédents cumulés, mais on a des excédents qui se sont rajoutés sur les recettes de fonctionnement, de 227 446 € qui sont dus aux années passées, ce qui fait un résultat final de 246 757 €.

Vous avez le détail, en annexe, du budget 2024, avec en section de fonctionnement, sur les dépenses, des dépenses de 85 000 € qui sont liées à tout ce qui est catalogues, tout ce qui est locations mobilières, des achats, entretien et maintenance, assurances, abonnements et participations et des charges de personnel de 447 200 €. Ce qui fait un total des dépenses de 625 000 €. Et sur la partie recettes de fonctionnement, on a une grosse partie forcément des subventions de 168 500 €, et des produits divers de gestion courante de 175 000 €, ce qui fait un total des recettes de 625 000 €. Donc on arrive à l'égalité budgétaire. Au niveau de la section d'investissement, sur la partie Dépenses, on est à 31 710,28 € et sur la partie Recettes, à 31 710 € aussi, liés à l'excédent reporté en grosse majorité et à l'amortissement.

Je voulais quand même m'excuser, parce que sur les parties annexes que vous avez ajoutées, c'est le rapport d'activité 2022 et non 2023. Vous pouvez le télécharger sur le site Internet de l'Office de tourisme, donc j'aimerais bien qu'on puisse communiquer le lien pour que vous puissiez le télécharger. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Laure. C'est intéressant et important d'avoir la présentation des comptes, mais je ne me fais pas d'inquiétude sur la gestion de l'Office, je sais qu'Aline y veille particulièrement. C'est effectivement important, en regard des comptes du budget, d'avoir aussi des éléments sur l'activité et sur le bilan d'activité de l'année. Donc vous allez avoir le lien pour y accéder, mais je propose également qu'en fin de saison, c'est-à-dire en septembre-octobre peut-être, en fonction du temps nécessaire pour préparer le bilan, on partage peut-être plus systématiquement un bilan de fin de saison qui donnera un peu une vision de toutes les actions et puis de la fréquentation de la station. C'est bien de ne pas voir que les chiffres.

Laure Mitnik : Sur le rapport d'activité, vous avez ce bilan de saison sur la station, donc vous aurez les chiffres aussi de qui sont les visiteurs sur l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire : Merci. Je ne sais pas s'il y a des questions sur cette présentation. Guillaume Barbier.

Guillaume Barbier-Cueil : Juste une explication de vote. Pour être cohérents avec nos votes précédents, étant donné qu'on n'avait pas soutenu la remunicipalisation de l'Office de tourisme, on s'abstient sur ces délibérations concernant l'Office de tourisme.

Monsieur le Maire : D'accord. On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Je vous remercie.

**25 voix pour et 6 abstentions (AVRIL Michel, BARBIER-CUEUIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie).**

## **22- Taxe de séjour 2025**

---

Laure Mitnik : Concernant la taxe de séjour 2025, vu le Code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L.2333-26, L.5211-21, R.2333-43 et suivants, vu la loi 2020 des finances pour 2021, dont notamment ses articles 74, 123, 124 et 125, en lien avec la taxe de séjour, vu le décret n° 2015-970 de 2015 relatif à la taxe de séjour, vu l'avis favorable de la commission Éco-Tourisme réunie en date du 15 mars, et considérant qu'il y a lieu de délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour fixer les tarifs de la taxe de séjour applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est proposé de fixer la tarification suivante de la taxe de séjour à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2025. De décider de maintenir la période de perception de la taxe de séjour du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre inclus, de fixer les dates limites de déclaration et de versement au 15 juin pour la période du 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédente au 31 mai, du 15 octobre pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre, et d'adopter le taux de 5 % applicable au coût par personne de la nuitée pour les hébergements en attente de classement ou sans classement dans la limite d'un plafond fixé à 4 €.

Alors, je vais expliquer : la différence sur le tableau, les augmentations sont en majorité liées aux palaces. On n'a pas de palace sur la commune, mais au niveau de la loi, cela permet d'augmenter les tarifs de la taxe de séjour sur les hébergements qui sont non classés (donc les Airbnb) ou en cours de classement. Donc on est

aussi en conformité... À la commission Éco-Tourisme, on a mis en corrélation aussi les tarifs de Saint-Brieuc Agglomération. Ce n'était ni trop élevé, et au vu aussi de l'expertise qu'avaient apportée Aline et les services, c'est ce pour quoi nous avons opté.

Et de préciser, par référence à la réglementation en vigueur, que sont exonérés de la taxe de séjour les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire, et les personnes qui occupent les locaux dont le loyer est inférieur ou égal au montant de 1 € par nuitée. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci, Laure. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Guillaume Barbier.

Guillaume Barbier-Cueil : Alors, pas de question spécialement, mais si vous remontez le tableau, les seuls qu'on n'augmente pas, ce sont les cinq étoiles. Ça fait bizarre, j'imagine qu'il n'y en a pas beaucoup. Non, juste pour dire que je ne participerai pas au vote, étant administrateur d'un gîte d'étape, donc je m'abstiens de participer au vote.

Aurélia Chorin : Moi, ce sera la même chose, je suis hébergeur, donc je ne participerai pas non plus au vote.

Monsieur le Maire : D'accord. Merci. On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

29 voix pour et 2 ne participe pas au vote (CHORIN Aurélia, BARBIER-CUEIL Guillaume).

### **Présentation sur le SCOT**

---

Avant de passer aux informations, je propose une petite présentation sur le SCoT, puisque le SCoT a été arrêté au mois de février par le Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc, qui est en charge de son élaboration.

Les SCoT, schémas de cohérence territoriale, sont chargés de traduire sur les territoires le concept de développement durable et ils doivent initier par leurs orientations la liaison entre les composantes économiques, sociales et environnementales du territoire, afin d'anticiper ces mutations, et de les gérer de la manière la plus intégrée possible. Le SCoT balaye un certain nombre de points. Le dernier SCoT du pays de Saint-Brieuc date de 2015, et suite aux changements et aux fusions d'EPCI en particulier, et aussi aux évolutions climatiques, il était nécessaire d'initier l'écriture d'un nouveau SCoT, ce qui a été fait par délibération le 21 décembre 2018, pour s'adapter aux modifications du territoire, mais aussi au contexte environnemental et climatique. Le SCoT est porté par le Pays de Saint-Brieuc, aujourd'hui dissous, mais qui est remplacé en tant qu'organisme de tutelle par le Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc. Le territoire du SCoT regroupe les deux territoires de l'agglomération de Lamballe Terre et Mer et de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Cela représente 70 communes.

Le SCOT se compose de différents documents, ça représente à peu près 1 000 pages. Il y a différents documents, le premier étant le rapport de présentation qui présente un diagnostic du territoire sous tous ses aspects, aussi bien sociaux, environnementaux et économiques. Le rapport de présentation est donc le premier document. Le PADD ensuite (le projet d'aménagement et de développement durable) qui va fixer les enjeux et les grandes lignes. Et puis le document d'orientation et d'objectifs, dans lequel on va trouver les différentes prescriptions qui seront seules opposables dans les différents domaines que l'on va balayer dans les différentes diapositives. Le rapport de présentation, j'en ai parlé : essentiellement un diagnostic de territoire. Le PADD, structuré selon six axes, qui s'apprécie sur les six enjeux croisés retenus à l'issue du diagnostic pour privilégier une approche transversale. Le fil conducteur et l'axe essentiel, on va dire, c'est l'objectif de la sobriété foncière pour une résilience du territoire. La sobriété foncière, ça se matérialise dans l'objectif Zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Un axe de cohérence territoriale, c'est-à-dire une structuration du territoire autour d'une armature urbaine clairement identifiée. C'est-à-dire que, dans le

SCoT, il est défini deux pôles urbains que sont Lamballe et Saint-Brieuc. Et sur l'ensemble du territoire, des pôles d'appui, qui sont des structures urbaines, des villes qui renferment un certain nombre de services aux populations, notamment au niveau des administrations, mais aussi des écoles, des zones d'activités économiques, et un bassin d'emploi. Binic-Étables-sur-Mer est identifiée comme pôle d'appui, comme vous allez voir sur la carte tout à l'heure. Les quatre axes suivants concernent la maîtrise des espaces à enjeux, c'est-à-dire la reconquête ou le confortement des centres-villes et des centres-bourgs, la structuration et le développement des pôles d'emploi, la préservation du patrimoine. Quand on parle de patrimoine, c'est le patrimoine bâti, mais aussi le patrimoine commun, comme l'eau, la biodiversité et la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. Et le dernier axe est la conciliation des usages dans l'espace rural, donc c'est notamment vis-à-vis de la ressource en eau.

La stratégie du PADD est traduite dans le DOO (document d'orientation et d'objectifs), structuré lui-même en 12 axes qui doivent être combinés, pour avoir une lecture transversale. Les 12 axes sont les suivants : l'axe 1, développement résidentiel, c'est l'habitat. Ensuite un axe 2, sur les centralités, commerce et logistique. Un axe 3, emploi et espaces économiques. L'axe 4 concerne l'offre de mobilité et d'infrastructures. L'axe 5 l'offre d'équipements et de tourisme. L'axe 7 concerne les énergies renouvelables. L'axe 8, le patrimoine naturel. L'axe 9, la ressource en eau. L'axe 10, la prise en compte des risques et des vulnérabilités du territoire au changement climatique. L'axe 11, les matériaux de construction et l'encouragement du réemploi. Et l'axe 12, l'application de la loi littorale. Chaque axe est décliné lui-même par des orientations qui se déclinent en objectifs, puis finalement, chaque objectif comprend une ou plusieurs prescriptions qui présentent les parties opposables du DOO qui sont numérotées par des lettres.

On décline les différents axes sans les détailler. Je pense qu'on peut aller directement à la carte du territoire, où on a figuré les deux pôles urbains, avec le pôle principal de Saint-Brieuc et le pôle secondaire de Lamballe, puis les pôles d'appui que vous pouvez voir qui garantissent un développement harmonieux de l'ensemble du territoire. Et donc Binic-Étables comme je l'ai dit, comme Saint-Quay-Portrieux et Pordic, sur notre secteur, sont des pôles d'appui et des zones à densifier, pour que le plus de population puisse bénéficier des services sans avoir besoin de recourir aux transports. Voilà les différents axes présentés sous forme synthétique.

Tous ces documents sont disponibles, si vous souhaitez en prendre connaissance plus dans le détail, sur le site du Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc et sur le site aussi de l'agglomération. Évidemment, le document vous sera partagé également. Si d'autres personnes souhaitent l'avoir et ont des difficultés pour le trouver, il n'y a pas de problème pour le demander en mairie.

Je ne vais pas passer tous les axes en revue, mais vous voyez que, pour en prendre un sur les mobilités, puisqu'il est à l'écran, il s'agit de coordonner l'urbanisation et l'offre de transport, c'est-à-dire de raisonner dans un même temps les projets d'aménagement et l'accessibilité par les différents transports, avec des pôles qui sont identifiés, comme le quartier gare de Saint-Brieuc, pour faciliter les échanges multimodaux. Les gens qui prennent le train arrivent à Saint-Brieuc : il faut qu'ils aient une solution de transport tout de suite à la gare pour pouvoir rayonner sur l'ensemble du territoire. Il y a des pôles secondaires, comme les gares de Lannion, Yffiniac, etc., comme vous pouvez le voir. Dans les zones urbaines denses, c'est l'intensification le long des corridors desservis par les lignes majeures de transports. En fait, il faut que l'urbanisation suive aussi la desserte en transports existants. Et entre les pôles urbains et les pôles d'appui, les lignes de transports interurbains les reliant doivent être une priorité de l'offre de transport intercommunale, départementale et régionale. C'est un sujet auquel nous sommes particulièrement sensibles, sur ce secteur nord de l'agglomération, puisque à Binic-Étables-sur-Mer et dans les autres communes environnantes, on ne bénéficie pas aujourd'hui de l'offre de transport TUB de l'agglomération.

J'en profite pour dire que l'année 2024 est une année charnière où est mis sur la table ce projet de mobilité, en vue de mettre en place un nouveau système en 2025, qui correspondra plus, on l'espère, aux attentes des

usagers. Et dans ce cadre-là, on travaille avec l'agglomération, mais en tant qu'élus, on est représentants des habitants et des usagers, et je pense qu'il est nécessaire – et il va y avoir une incitation dans le prochain Cap'Infos – de faire remonter les besoins des usagers et des habitants, à la fois sur le transport scolaire, mais aussi sur les trajets domicile-travail ou les trajets de tout ordre, pour que, en tant qu'élus, on puisse mieux porter la parole et les attentes de la population sur ce volet Transport. Sur la structure de transport existante, on a la ligne 1 avec la Région, et puis on a les offres de transport Proxitude qui complètent un petit peu, mais c'est loin d'être suffisant. Surtout si on veut atteindre nos objectifs de réduction carbone, il est absolument nécessaire de renforcer les offres de transport. Donc c'est vous dire, par cet exemple des mobilités, combien cette approche du SCoT est transversale et essaye de prendre en compte tous les aspects de notre quotidien, aussi dans un objectif de préserver l'espace et de préserver les ressources pour les générations futures et atteindre nos objectifs de réduction carbone.

Le patrimoine naturel, c'est pareil, c'est un document intéressant dans cette synthèse, parce que ça montre bien la complexité, mais aussi la richesse du sujet. Le SCoT est un document qui s'inscrit dans une hiérarchie des normes qu'on va peut-être voir ici. Il y a le cadre législatif, qu'il soit national ou européen (tout en haut), avec un certain nombre de lois, dont la loi ALUR, la loi Élan, la loi Climat et résilience plus récente, qui sont elles-mêmes des guides pour les documents qui sont en dessous comme le SRADDET (le schéma régional d'aménagement de développement du territoire, c'est au niveau régional le SRADDET), qui est décliné après sur le SDAGE qui concerne la ressource en eau, le SAGE... Tout un tas d'acronymes qui ne sont pas simples, je le reconnais. C'est pour dire surtout que ce qu'il faut retenir, c'est cette hiérarchie et cette nécessité d'un étage à l'autre, d'être compatibles.

Le SCoT est au-dessus de documents comme le PLH (le plan local de l'habitat), qui est géré et qui est en cours : on est sur le bilan à mi-parcours du plan local de l'habitat au niveau de l'agglomération, et donc il y a ce travail en 2024 aussi de redéfinir les objectifs pour produire du logement, et faire en sorte qu'il y ait du logement accessible réparti sur l'ensemble du territoire. Le PDM, c'est le plan de déplacements et de mobilités. Et puis on arrive à l'échelle du PLUI (le plan local d'urbanisme intercommunal) qui est, lui aussi, en cours d'écriture, qui suit un calendrier un petit peu parallèle avec le SCoT, le SCoT étant légèrement en avant : c'est nécessaire, puisque c'est un document supra, mais cette convergence d'écriture de ces documents fondateurs est vraiment très importante pour notre commune, pour notre territoire plus généralement. Avec aussi le Plan Climat-Air-Énergie territorial qui est aussi géré par l'agglomération. Et pour terminer, le PLUI qui sera opposable pour les instructions de permis de construire et de permis d'aménager.

Le calendrier : le SCoT a été arrêté par vote du Syndicat mixte, le 16 février. Il est dans la période de consultation des parties publiques associées pour un délai de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 16 mai. Ensuite, il y aura un délai d'un mois pour prendre en compte les remarques et une enquête publique qui démarrera en septembre. L'approbation du SCoT est prévue en fin d'année 2024, dans le cheminement parallèle du PLUI, avec quelques mois de décalage, puisque si l'enquête du PLUI pourra avoir lieu à partir du mois de septembre également, l'approbation du PLUI est prévue en fin du premier semestre 2025.

Les EPCI sont amenés à émettre un avis. Il y a une délibération dans les différents Conseils sur ce projet de SCoT. On a suivi évidemment l'élaboration aussi de ce document. On peut donner un avis et on a travaillé aussi avec la DDTM. Il y a une demande de modification qu'on va faire concernant les Fontaines Gicquel, qui initialement avaient été classées comme extension d'agglomération, et pour répondre à toutes les demandes du SCoT notamment par rapport au plan Paysage... Je vais peut-être te laisser exposer ce point précis, tu es plus experte que moi...

Hélène Lutz : Dans le SCoT, les services qui ont élaboré le SCoT en lien avec la DDTM ont créé quatre catégories : les diffus, qui ne sont plus extensibles ni constructibles, les SDU (les secteurs déjà urbanisés) qui eux sont non extensibles, mais sont densifiables, les villages et les agglomérations. Nous avons un village : La Ville-Jacob. Nous avons un petit SDU entre la Ville-Gilbert et la Ville-Even. Et il avait été glissé du côté de

l'agglomération, les Fontaines Gicquel. Et la DDTM a fait la demande que les Fontaines Gicquel soient regroupées avec la Ville-Gilbert et la Ville-Even, pour deux raisons : d'abord, parce que ça solidifie le fait que la Ville-Gilbert et la Ville-Even soient un SDU ; et la deuxième chose, c'est parce que les Fontaines Gicquel n'étaient reliées à l'agglomération que via une ZAE, c'est-à-dire une zone économique. Or, une zone économique n'est pas notamment dans l'agglomération et donc ne pouvait pas être la raison pour laquelle les Fontaines Gicquel étaient reliées à l'agglomération. En clair, la DDTM a remis en cause ce qu'avait fait le SCoT et a demandé à ce que la commune crée une rupture d'urbanisation entre les Fontaines Gicquel, pour que le haricot les Fontaines Gicquel, la Ville-Gilbert et la Ville-Even devienne un SDU vraiment bien organisé. Et de l'autre côté, il y a la ZAE, et après, il y a l'agglomération.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. J'ai bien conscience que c'est très technique tout cela, et que c'est résumer 1 000 pages en 10 minutes... Tous ces documents vont vous être partagés. Les documents sont eux-mêmes en ligne de manière in extenso sur les sites de l'agglomération, mais il y aura aussi – et c'est disponible en mairie – un certain nombre de documents concernant le PLUI et le SCoT qui sont consultables en mairie. Voilà pour cette présentation. Je ne sais pas s'il y a des questions ? Bernard Escande ?

Bernard Escande : Lors de la dernière plénière, vous nous aviez dit que vous demanderiez à votre conseil s'il était favorable à un bornage judiciaire concernant... Est-ce que ça a été fait ?

Monsieur le Maire : Je vais terminer et je vais répondre là-dessus.

#### **Vote à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire : J'arrive au bout, voilà, merci, et je vais pouvoir répondre à la question de Bernard Escande et une autre question sur ce sujet.

Guillaume Barbier-Cueil : Ce serait plus logique. Je veux bien qu'on y revienne. Il y a deux questions qu'on se pose par rapport à des perspectives. Là, on est sur 33 700 € d'investissement sur le musée, pour une remise aux normes. On sait que le musée est aussi dans une situation au bord de l'Ic, il est sur une zone inondable. Est-ce qu'il y a une réflexion à moyen ou long terme, qui émerge sur l'implantation de ce musée ? On sait bien, depuis des années, que se pose la question d'éventuellement imaginer une situation de repli. Je rappelle qu'on est en situation où le niveau des eaux monte de plus en plus, à cause du réchauffement climatique, et donc c'est d'autant plus prégnant. Donc il y avait cette question-là.

Et une deuxième question par rapport là aussi aux perspectives, concernant les foyers-logements. Il y a quelques années, on avait imaginé qu'il pourrait y avoir à terme une direction commune entre les deux sites, ce qui paraîtrait intéressant du point de vue de la mutualisation des compétences. D'autre part, normalement, la direction de ce type d'établissement, c'est un agent de catégorie A. Là, c'est un agent de catégorie B qui prendrait la direction. Est-ce que ça n'aurait pas pu être l'occasion de réfléchir à peut-être une direction et un adjoint, pourquoi pas ? Ce qui aurait peut-être permis de se mettre dans des perspectives de mutualisation des deux espaces.

Monsieur le Maire : Sur la première question, concernant le musée au bord de l'Ic, évidemment, c'est un sujet qui nous a interrogés également. Et après travail avec les services, et aussi les services de l'agglomération, en particulier le service Risques sur les risques d'inondation, il y a un délai assez long (c'est-à-dire à l'horizon 20 ans peut-être). Donc on a ce musée, qui aujourd'hui est dans une situation idéale par rapport à sa vocation d'histoire maritime. Il se réoriente, là ; des travaux conséquents ont été faits par l'association cet hiver ; il va rouvrir au 1<sup>er</sup> mai, et je pense que ce sera un musée dans une nouvelle

présentation axée plus sur le volet maritime et qui fait écho à la mise en valeur du patrimoine maritime de Binic et d'Étables-sur-Mer. Ce musée avait un grand besoin de mise aux normes, puisqu'il n'est pas ERP, mais il devra l'être, il n'a jamais fait l'objet de travaux en ce sens et il était vraiment urgent de le faire. Là, ça a été possible, c'est inscrit dans les budgets et c'est prévu. Ça n'empêche pas qu'une réflexion à plus long terme devra être menée, pour la pérennité du musée certes, mais de tous les aménagements du bas de Binic. Donc il y a une étude en cours menée par l'agglomération sur le bassin versant de l'Ic, une étude hydraulique, une modélisation qui doit permettre d'envisager des aménagements pour pouvoir justement éviter les submersions, les inondations plus exactement, puisque ce n'est pas maritime, c'est fluvial. Donc tout ça est bien dans la réflexion.

Et la deuxième question par rapport à la mutualisation de la direction des résidences autonomie, c'est une réflexion qui est toujours d'actualité, mais là on s'est trouvé... Alors, l'Ic a souffert ces différentes années de changements de postes de direction à répétition. Il y avait une difficulté ; ça a été complexe. La directrice qui était en poste jusqu'à tout récemment a fait un très gros travail, qui était nécessaire, de réorganisation, etc. Bon, il se trouve qu'elle a trouvé un poste ailleurs qui est dans son évolution de carrière, mais donc il était, dans ce délai, trop court pour envisager de recruter et d'envisager une direction mutualisée, mais c'est une réflexion qui est à poursuivre. C'est sûr.

Et Bernard Escande, par rapport au bornage judiciaire, je crois qu'on vous a répondu par écrit. Notre conseil réfléchit à cette possibilité. Il se trouve qu'aujourd'hui, la réponse qu'elle nous a apportée, c'est qu'un bornage judiciaire ne pouvait être qu'à l'initiative des propriétaires. Maintenant, ce n'est pas définitif, elle continue à chercher, pour avoir une réponse plus complète qu'on pourra vous transmettre.

Bien, je vous propose de clore ce Conseil avant de passer la parole au public.

La séance est levée à 20 h.

Secrétaire de Séance

Myriam MEUNIER



Président de séance

Paul CHAUVIN

